



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION  
POUR LE COUPLE ET L'ENFANT 94 APCE94  
POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE  
PERMANENCE A L'HOTEL DE VILLE**

**DÉCISION N° DM-22-399  
EN DATE DU 28 OCTOBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'Association Pour le Couple et l'Enfant 94 (APCE94), sise 8 allée Bourvil 94000 Créteil, représentée par Monsieur Patrick Leur, de disposer d'une salle à titre gracieux afin d'y tenir une permanence le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois, de 15h00 à 19h00 sur 10 mois à destination des familles qui en feront la demande auprès de leur secrétariat ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention de mise à disposition, à titre précaire et révocable, d'un bureau de permanence à l'accueil unique de l'Hôtel de Ville afin que l'Association Pour le Couple et l'Enfant 94 puisse tenir une permanence le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois, de 15h00 à 19h00 sur 10 mois à destination des familles qui en feront la demande auprès de leur secrétariat.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**